

Édition 2025

**Conditions générales d'adhésion
au Mouvement des Aînés Vaud
(ci-dessous le MdA)**

1. Toute personne intéressée peut devenir membre du MdA, sans limite d'âge.
2. L'adhésion au MdA donne droit aux prestations suivantes :
 - Tarif « Membre » (prix réduit) pour participer aux activités organisées par le MdA ;
 - Abonnement au bulletin trimestriel « Avanti ! » répertoriant les activités proposées par le MdA ;
 - Sur présentation de la carte de membre, avantages divers notamment auprès d'entreprises et institutions partenaires. Ces avantages sont rassemblés dans un document « Avantages Membre MdA », mis à jour chaque année et disponible sur le site Internet du MdA.
3. Cotisations (par année civile)
 - CHF 60.- par personne
 - CHF 90.- pour un couple.
4. Résiliation

L'adhésion est reconduite tacitement d'année en année sauf résiliation dûment notifiée au secrétariat du MdA, par courrier postal ou e-mail, 3 mois avant la fin d'une année civile, soit jusqu'au 30 septembre.